



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Budget et Programme opérationnel pour 2010

Point 13.4.2 de l'ordre du jour provisoire

1. À la demande du Bureau et du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT), le Secrétariat a consolidé le budget et le Programme opérationnel pour 2010 et en simplifié la présentation.
2. En 2010, les activités du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) devraient être financées au moyen de fonds provenant du Programme ordinaire de la FAO, du Fonds fiduciaire de la CIPV, du Fonds de la Communauté européenne et des remboursements au titre de personnel affecté à des projets de la FAO. Pour ce qui est des fonds fiduciaires, seules les contributions intégrées aux contributions consolidées pour 2010 figurent à l'Annexe 1. Le solde du Fonds fiduciaire de la CIPV (y compris le report des années précédentes) est présenté séparément, à l'Annexe 3.
3. Les dépenses prévisionnelles relatives aux activités pour 2010, ventilées par objectif quinquennal du Plan d'activités de la CMP figurent à l'Annexe 1. Les dépenses de personnel ont aussi été agrégées. Elles sont présentées séparément car il est difficile de les ventiler par objectif.
4. Un tableau récapitulatif des contributions et des dépenses prévisionnelles figure à l'Annexe 1.
5. **En 2010, les dépenses prévues sont supérieures aux contributions.**
6. La liste des postes est présentée à l'Annexe 2 pour donner une idée plus précise de la dotation en personnel du Secrétariat. Les postes n'étant pas pourvus en totalité, une estimation du pourcentage d'occupation des postes est fournie. Cette liste ne comprend pas les consultants – qu'ils soient recrutés ou bien prêtés dans le cadre d'une contribution en nature – affectés à des activités précises dans le cadre d'objectifs spécifiques. Toutefois, les totaux par objectif qui figurent à l'Annexe 1 englobent les dépenses de consultants.
7. Les contributions et dépenses effectives pour 2009 (CPM 2010/25) sont indiquées à l'Annexe 1 à titre de comparaison.

8. Si les décisions prises lors de la cinquième session de la CMP nécessitent des ressources financières supplémentaires, il faudra peut-être modifier certaines des activités inscrites au Programme opérationnel, à savoir que le Secrétariat devra peut-être actualiser le Programme opérationnel pour 2010 après la cinquième session, en fonction des ressources (financières et humaines) disponibles.

Programme ordinaire de la FAO

9. Le montant des ressources issues du Programme ordinaire de la FAO est approuvé par la Conférence de la FAO. Celle-ci se réunissant tous les deux ans, le budget de la FAO s'inscrit dans un cycle biennal: 2010-2011, 2012-2013, et ainsi de suite. La contribution du Programme ordinaire de la FAO pour la première année de l'exercice 2010-2011 est estimée (février 2010) à 2 630 000 USD.

Fonds fiduciaire de la CIPV

10. Le budget 2010 du Fonds fiduciaire de la CIPV est présenté à l'Annexe 3, dans un tableau synthétique qui regroupe les contributions et les dépenses prévues et le report de l'exercice précédent. Aucun donateur n'a informé le Secrétariat de son intention de contribuer au Fonds fiduciaire de la CIPV en 2010. Ce fonds est soumis aux Directives financières relatives au Fonds fiduciaire de la CIPV, qui stipulent que le Secrétariat doit répartir le budget entre les membres de la Commission.

Contributions à d'autres fonds d'affectation spéciale

11. Au cours de l'année 2010, les fonds fiduciaires bilatéraux associant la CIPV et des donateurs, notamment le Fonds de la Communauté européenne et le fonds fiduciaire servant à financer les cadres associés (États-Unis), devraient recevoir de nouvelles contributions. Le Fonds de la Communauté européenne apparaît à l'Annexe 1 car il sert à financer des activités du Programme opérationnel. L'autre fonds cité servant exclusivement à financer des postes de cadres associés, il ne figure pas à l'Annexe 1. Les contributions et les dépenses ne sont pas détaillées car ces fonds sont soumis à des exigences particulières en matière d'information financière lors de la création de chacun d'entre eux.

Projets de la FAO

12. Lorsqu'un membre du personnel est détaché et affecté à des projets de la FAO tels que les Programmes de coopération technique, les dépenses de personnel correspondantes sont remboursées. C'est la première fois que ce chiffre est présenté à la CMP. Auparavant, il ne figurait pas de manière distincte parmi les contributions; il était simplement déduit de la dépense correspondante.

Financement extrabudgétaire

13. Afin de se conformer aux exigences du Plan d'activités de la CMP pour 2007-2011, les fonds provenant du budget ordinaire de la FAO doivent être complétés par un financement extrabudgétaire sous la forme de contributions volontaires versées par des membres au Fonds fiduciaire de la CIPV et à d'autres fonds d'affectation spéciale, et/ou de contributions en nature. À cet égard, les membres sont encouragés à envisager des moyens d'apporter leur contribution. Les contributions en nature (mise à disposition de personnel) déjà proposées pour 2010 apparaissent à l'Annexe 2.

Programme opérationnel de la CMP

14. Il a été convenu à la deuxième session de la CMP que le Plan d'activités de la CMP s'appuierait sur un Programme opérationnel annuel – auquel est associé un budget – qui décrirait les activités de l'année sur la base des sept objectifs quinquennaux. Le Programme opérationnel pour 2010 est présenté à l'Annexe 4. Il énumère les activités qui doivent être menées par toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre la CIPV, pour chacun des objectifs et domaines stratégiques exposés dans le Plan d'activités de la CMP.

15. Le Programme opérationnel a été finalisé début 2010 sur la base des recommandations du PSAT et du Bureau, et de la capacité potentielle du Secrétariat à l'exécuter. Cependant, plusieurs points figurant à l'ordre du jour de la cinquième session de la CMP peuvent avoir un impact significatif sur le programme. À l'issue de la session, le Secrétariat actualisera le Programme opérationnel pour 2010 dans les meilleurs délais, en tenant compte des décisions prises et de toutes les informations complémentaires concernant les contributions aux fonds fiduciaires.

16. Le Secrétariat de la CIPV réalisera la plupart des activités. Néanmoins, toutes les parties contractantes sont encouragées à y participer en assistant le Secrétariat. Les membres des organes subsidiaires de la CMP, notamment du Bureau et du PSAT, ont un rôle fondamental à jouer dans l'exécution du programme de travail. Le Secrétariat signalera à la CMP les activités qui n'auront pas été achevées, en fournissant une justification, et donnera la liste de celles qui auront été menées à bien.

Calendrier des réunions

17. Un calendrier provisoire des réunions concernant les activités de la CIPV prévues en 2010 et correspondant au Programme opérationnel figure à l'Annexe 5. Les dates sont susceptibles de varier en fonction de la disponibilité des ressources et de considérations pratiques. Une version actualisée du calendrier est disponible à tout moment sur le portail phytosanitaire international (PPI): https://www.ippc.int/index.php?id=1110501&no_cache=1&L=2.

18. La CMP est invitée à:

1. *prendre acte* des contributions et dépenses prévisionnelles pour le budget 2010 du Secrétariat de la CIPV, telles que présentées à l'Annexe 1;
2. *prendre acte* de la dotation en personnel du Secrétariat de la CIPV pour 2010, telle que présentée à l'Annexe 2;
3. *adopter* le budget 2010 du Fonds fiduciaire de la CIPV, tel que présenté à l'Annexe 3;
4. *prendre acte* du Programme opérationnel de la Commission des mesures phytosanitaires pour 2010, tel que présenté à l'Annexe 4;
5. *prendre acte* du calendrier des réunions concernant les activités de la CIPV prévues en 2010, tel que présenté à l'Annexe 5;
6. *prendre acte* du fait que les activités inscrites au Programme opérationnel peuvent être modifiées en fonction des ressources (financières et humaines) disponibles;
7. *demander* au Secrétariat d'actualiser le budget et le Programme opérationnel pour 2010 compte tenu des décisions qui seront prises lors de la cinquième session de la CMP;
8. *prendre acte* du fait que, au 31 décembre 2009, aucun donateur n'avait informé le Secrétariat de son intention de contribuer au Fonds fiduciaire de la CIPV pour 2010;
9. *encourager de toute urgence* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire de la CIPV;
10. *encourager* les parties contractantes à apporter des contributions en nature afin d'exécuter les activités figurant au Programme opérationnel de la CMP.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des contributions et dépenses prévisionnelles pour 2010 (budget du Secrétariat de la CIPV)

en USD	Estimations pour 2010	% Fonds fiduciaire	Montants effectifs de 2009 CPM 2010/25	% Fonds fiduciaire
Contributions:				
Programme ordinaire	2 630 000		2 854 262	
Fonds fiduciaire de la CIPV	370 500	100 %	90 473	100 %
Fonds de la Communauté européenne	310 000	100 %	225 691	100 %
Projets de la FAO	50 000		102 434	
Total des contributions:	3 360 500	20 %	3 272 860	10 %
Dépenses:				
Dépenses de personnel (hors consultants)	1 800 000	16 %	1 242 289	4 %
Objectif 1: Établissement de normes	440 000	9 %	390 149	
Objectif 2: Échange d'informations	135 000		192 905	
Objectif 3: Règlement des différends	10 000		-1 067	
Objectif 4: Renforcement des capacités	85 000	9 %	530 062	9 %
Objectif 5: CMP	605 000	38 %	578 017	31 %
Objectif 5: Mise en œuvre durable	460 000	15 %	296 689	3 %
Objectif 6: Promotion et coopération internationales	170 000		39 787	
Objectif 7: Examen de la situation en matière de protection des végétaux dans le monde	35 000		4 029	
Total des dépenses	3 740 000	18 %	3 272 860	16 %
Déficit	(379 500)		----	

Annexe 2

Postes pour 2010

Intitulés	% pourvu sur l'année	% financé par des fonds fiduciaires
Postes ordinaires, personnel du siège:		
D-1, Secrétaire	100 %	0 %
P-5, Coordonnateur	10 %	0 %
P-4, Chargé des normes	100 %	0 %
P-4, Échange d'informations	100 %	0 %
P-4, Renforcement des capacités / Mise en œuvre de la CIPV	60 %	0 %
P-3, Chargé des normes	100 %	0 %
G-5, Appui administratif	50 %	0 %
G-3, Appui administratif	100 %	0 %
G-2, Appui administratif	0 %	0 %
Appui administratif (division) (pourcentage du personnel affecté à la gestion, aux finances et aux activités d'appui)	NC	0 %
Postes de durée déterminée et de courte durée:		
P-3, Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV	60 %	0 %
P-3, Établissement de normes	50 %	0 %
P-3, Établissement de normes – Personnel affecté aux projets (Fonds fiduciaire de la CIPV)	80 %	100 %
P-3, Échange d'informations / Renforcement des capacités – Personnel affecté aux projets (Fonds fiduciaire de la CIPV)	100 %	100 %
P-2, Programmeur pour le PPI	50 %	0 %
P-2, Établissement de normes	10 %	0 %
P-1, Établissement de normes	50 %	0 %
P-2, Cadre associé (États-Unis) – Échange d'informations (année 3/3) – Fonds fiduciaire des États-Unis	40 %	100 %
P-2, Cadre associé (États-Unis) – Établissement de normes (année 1/2) – Fonds fiduciaire des États-Unis	100 %	100 %
P-4, Personnel à temps plein prêté par les États-Unis – Établissement de normes (année 2/3)	100 %	contribution en nature
P-4, Personnel prêté par le Canada (à 25 %) – Établissement de normes (année 1/3)	25 %	contribution en nature
P-4, Personnel prêté par le Canada (à 25 %) – Établissement de normes (année 1/4)	25 %	contribution en nature

Annexe 3

**Budget du Fonds fiduciaire de la CIPV
Contributions et dépenses consolidées – 2010**

en USD	Budget 2010	Solde
Report des exercices précédents		546 408
Contributions:		
PAS D'ANNONCES DE CONTRIBUTION		
Total des contributions:	0	546 408
Dépenses:		
Financement partiel d'un poste P2 de courte durée	130 000	
Financement total d'un poste P3 de courte durée	160 000	
Objectif 5: Mise en œuvre durable - Financement partiel de la création d'un système en ligne destiné à collecter et compiler les commentaires des membres	50 000	
Objectif 5: Mise en œuvre durable - Dépenses d'administration et autres dépenses d'appui	30 500	
Total des dépenses	370 500	175 908
Report prévu sur 2011		175 908

Annexe 4

Le Programme opérationnel de la Commission des mesures phytosanitaires pour 2010

Goal 1: A robust international standard setting and implementation programme	
Objectif 1: Un programme d'établissement et d'application des normes internationales solide	
Cadre: Mise au point, adoption et révision des normes: Dans le cadre de la CIPV (Article X), les parties contractantes acceptent de coopérer pour mettre au point des normes internationales qui seront adoptées par la CMP. Ces normes représentent le moyen par lequel les parties contractantes peuvent harmoniser leurs mesures phytosanitaires.	
Domaine stratégique 1.1 Mise au point, adoption et révision des normes	
i) Les groupes d'experts chargés de la rédaction et le Comité des normes se réunissent pour mettre au point les normes	
	Deux réunions du Comité des normes seront organisées (en Avril et en Novembre)
	Une réunion du Comité des normes-7 sera organisée (en Mai)
	Les documents du Comité des normes seront élaborés et mis en ligne sur le PPI, y compris les nouveaux projets de NIMP pour la réunion d'avril du Comité des normes, les projets révisés de NIMP tenant compte des commentaires des membres pour la réunion du Comité des normes-7 et les projets de NIMP tenant compte des révisions du Comité des normes-7 pour la réunion du Novembre du Comité des normes. Les procès-verbaux de ces réunions seront mis en ligne sur le PPI.
	Les deux réunions du Comité des normes seront interprétées dans les langues requises (arabe, chinois, anglais et espagnol, suivant la composition actuelle du Comité des normes)
	*Le travail des cinq groupes techniques sera coordonné pour garantir le respect de leur programme de travail, y compris une réunion par groupe. Les procès-verbaux de ces réunions seront mis en ligne sur le PPI.
	Les traitements phytosanitaires seront perfectionnés et les propositions demandées en décembre 2009 seront revues par le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.
	Les protocoles de diagnostic sont en train d'être mis au point par les équipes de rédaction, sous la supervision du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.
	Deux projets de NIMP, huit traitements phytosanitaires et deux protocoles de diagnostic seront mis au point par les groupes techniques.
	*Deux réunions des groupes de travail d'experts seront organisées et les documents seront élaborés et mis en ligne sur le PPI. Les procès-verbaux de ces réunions seront mis en ligne sur le PPI. Deux projets de NIMP seront établis.
	Une demande de nomination d'experts (pour les Groupes techniques, les Groupes de travail d'experts et les auteurs de protocoles de diagnostic) sera déposée
	Deux projets de spécifications seront élaborés et distribués aux membres pour qu'ils fassent part de leurs commentaires
	Cinq projets de NIMP (ou l'équivalent) seront rédigés (y compris l'encadré relatif au statut sur la couverture), traduits et distribués aux membres pour qu'ils fassent part de leurs commentaires entre Juin et Septembre.
	Les commentaires des membres recueillis lors de la consultation des membres organisée de Juin à Septembre seront compilés et mis en ligne sur le PPI.
	Une demande de données sur les traitements phytosanitaires sera distribuée aux ONPV et aux ORPV.
	Les commentaires des membres reçus quinze jours avant la CMP-5 seront compilés
ii) Accroître l'efficacité de la mise au point et de l'adoption des normes	
	De nouveaux outils collaboratifs en ligne seront utilisés pour mettre au point et réviser les projets de NIMP (comme des google docs).

	Les NIMP adoptées seront publiées sur le PPI en cinq langues.	
	Des versions du livre des normes seront publiées sur le PPI en anglais, français, espagnol et, pour la première fois, en chinois.	
iii) Engager du personnel pour respecter le programme d'établissement des normes.		
	Des consultants seront engagés pour aider à l'élaboration des documents, l'organisation des réunions et la publication des NIMP.	
iv) Prendre en compte l'environnement et la biodiversité		
	L'obligation pour les groupes d'experts rédacteurs de prendre en compte l'impact environnemental de chaque norme sera ajouté à toutes les Spécifications mises au point.	
Domaine stratégique 1.2 Application des normes		
i) Identifier et traiter les contraintes d'application		
	Soutenir le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (voir objectif 7)	
	Les données relatives à l'application des NIMP seront collectées par l'intermédiaire du PPI.	
	Mettre au point un programme de formation systématique et complet pour l'application de quatre NIMP qui seront utilisées par des ONPV et des ORPV.	
	Un questionnaire sera élaboré et distribué aux ONPV pour identifier les contraintes d'application des NIMP.	
	Les résultats du questionnaire seront compilés et analysés et serviront à orienter le programme de renforcement des capacités de la CIPV.	
	Étude de consultant sur le symbole de la NIMP 15: - Le Secrétariat demandera aux membres de la CMP de l'aider à trouver un expert juridique qualifié pour réaliser l'étude - L'étude sera réalisée dans l'attente des financements extrabudgétaires	
	Soutien juridique pour l'enregistrement du symbole de la NIMP 15 - Aucune activité prévue	
	Poursuite du rassemblement des données, de leur compilation et de leur présentation sur le Wiki du PPI concernant les questions fréquemment posées à propos de l'application de la NIMP 15.	
ii) Les ORPV fournissent un appui aux membres pour l'application, dont la mise au point et la révision de leurs règlements		
	Les ORPV identifient les contraintes et proposent des moyens pour traiter ces problèmes ; elles rendent régulièrement compte lors des consultations techniques entre ORPV et à la CMP	
* Partiellement financés par d'autres organisations ou par financements 2009 au titre de lettres d'accord		
Objectif 2: Systèmes d'échanges d'information appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV		
Cadre: La CIPV spécifie le type d'informations phytosanitaires à échanger pour favoriser l'application. Ceci comprend l'échange et la communication d'informations entre les parties contractantes, entre les parties contractantes et le Secrétariat et, parfois, entre les parties contractantes et leurs ORPV. En outre, il existe aussi une communication générale opérationnelle et administrative relative aux réunions et au fonctionnement de la CMP et de ses organismes associés.		
Domaine stratégique 2.1: Mise en place des échanges d'information requis par la CIPV		
i) Aider les ONPV à utiliser le Portail phytosanitaire international (PPI) grâce à des opérations de renforcement des capacités entreprises par le Secrétariat et/ou les ORPV		
	10 ateliers nationaux/sous-régionaux de renforcement des capacités pour l'échange d'informations.	
	Le Secrétariat suivra les informations mises en ligne sur le PPI par les ONPV (pour remplir leurs obligations de notification au titre de la CIPV), analysera les données et ajustera en conséquence la fourniture d'assistance.	

ii) Le Secrétariat remplira ses obligations de notification et communiquera efficacement sur les questions administratives dans toutes les langues de la FAO	
	Les informations pertinentes sont communiquées aux parties contractantes dans les délais nécessaires (y compris la mise en ligne des procès-verbaux et des documents pour les réunions, du résultat des réunions, des mises à jour de l'agenda, etc.)
iii) Continuer selon les besoins à mettre en place les programmes conjoints de travail	
	Des programmes conjoints de travail avec deux ORPV seront établis d'un commun accord pour la notification nationale des organismes nuisibles
Domaine stratégique 2.2: Soutenir le PPI par un programme de développement et de maintenance efficace	
i) Mettre au point et appuyer sur des documents les procédures permettant la poursuite de l'utilisation du PPI	
	Le Secrétariat assure la maintenance, l'amélioration et la gestion du PPI pour permettre l'échange d'informations phytosanitaires conformément à la Convention.
	Le matériel informatique et les logiciels pour le PPI seront maintenus et mis à jour.
	Un manuel sur l'échange d'informations dans le cadre du PPI sera mis au point et distribué.
ii) Mettre en place du personnel pour maintenir et développer le PPI	
	Des consultants seront engagés pour programmer le PPI et pour la réalisation graphique
Objectif 3: Systèmes efficaces de règlement des différends	
Cadre: Si nécessaire, les parties contractantes auront accès au règlement des différends décrit à l'Article XIII de la CIPV et pour lequel la CMP a établi des règles et des procédures. Même si, en général, les recommandations formulées par un comité au sujet des différends n'ont pas force obligatoire, les parties acceptent qu'elles servent de base à un nouvel examen du différend.	
Domaine stratégique 3.1: Encouragement de l'utilisation des systèmes de règlement des différends	
i) Faire connaître l'existence du système de règlement des différends	
	Une brochure consacrée au processus de règlement des différends sera établie et publiée sur le PPI.
ii) Les ORPV doivent faire en sorte que les membres connaissent l'existence du système de règlement des différends et soient capables de l'utiliser.	
	Le Secrétariat mettra à jour la présentation du processus de règlement des différends et prendra des mesures pour qu'il soit présenté à cinq réunions régionales.
Domaine stratégique 3.2: Soutien au système de règlement des différends de la CIPV	
i) Fourniture d'une aide du Secrétariat pour les différends éventuels	
	Si un ou des différends apparaissent, la majeure partie des coûts de cette activité seront payés par les parties concernées. Sinon, aucune activité de prévu, sauf pour répondre à des demandes informelles.
ii) Rapport à la CMP sur les activités de règlement des différends	
	Un rapport sur les activités de règlement des différends en 2010 sera établi pour la CMP-6.
iii) Autres activités	
	Une réunion de l'organe subsidiaire pour le règlement des différends sera organisée si nécessaire
Objectif 4: Amélioration des capacités phytosanitaires des membres	
Cadre: Conformément à l'Article XX de la CIPV, les parties contractantes acceptent de promouvoir la fourniture d'une assistance technique aux autres parties contractantes, en particulier celles qui mettent au point des parties contractantes par pays, soit bilatéralement soit par l'intermédiaire des organisations internationales appropriées, afin de renforcer les capacités d'application de la Convention.	

Domaine stratégique 4.1: Méthodes et outils disponibles pour permettre aux parties contractantes d'évaluer et d'améliorer leurs propres capacités phytosanitaires et d'évaluer les besoins en matière d'assistance technique	
i) Mise à jour, maintenance et diffusion de l'outil d'ECP	
	Mise au point d'un outil autonome d'ECP et d'un essai sur le terrain dans au moins trois pays en développement et réalisation des ajustements nécessaires, dont la recherche de ressources extrabudgétaires pour la phase d'essai sur le terrain
	Diffuser sur des clés USB et rendre disponible en ligne
	Le Secrétariat fournira des intrants au Comité phytosanitaire d'information de l'Afrique de l'Est pour la mise au point du Système de gestion des informations sur les organismes nuisibles. 4 visites nationales sur la base des projets financés par le Programme « Unis dans l'action » en Afrique de l'Est
	Définir les listes de consultants et d'experts et les publier sur le PPI
	La base de données des ressources (support de formation, traitements, protocoles de diagnostic) sera remplie et publiée sur le PPI
ii) Utilisation de l'ECP et d'autres outils interactifs de formation pour la planification stratégique et la mise au point de projets	
	Un atelier sera organisé et tenu pour la formation et la mise à jour des compétences du personnel sélectionné
Domaine stratégique 4.2: Le programme de travail de la CIPV est soutenu par la coopération technique	
i) Ateliers et séminaires régionaux (en coopération avec les ORPV ou avec leur appui)	
	**1 atelier régional pour les pays russophones sera organisé en Géorgie pour l'application des NIMP
	**7 ateliers régionaux pour revoir les projets de NIMP
ii) Élaboration et réalisation des projets de renforcement des capacités	
	Cinq missions d'élaboration de projets pour aider les pays en développement à élaborer des projets phytosanitaires.
	Démarrer la réalisation de trois projets ou programmes de renforcement des capacités si des financements extrabudgétaires sont accordés par des donateurs ou des agences autres que la FAO.
	Le Secrétariat de la CIPV soutient environ quatre projets de la FAO pour le renforcement des capacités (<i>comme le Programme de coopération technique</i>).
Domaine stratégique 4.3: Les parties contractantes sont capables d'obtenir une assistance technique des donateurs	
i) Prise de conscience par les donateurs des besoins en capacités phytosanitaires	
	L'activité est décrite au point 5.2 (ii)
ii) Faire prendre conscience aux parties contractantes des donateurs possibles et de leurs critères d'assistance	
	Une présentation destinée à sensibiliser à la CIPV sera mise au point et utilisée en dix occasions.
	Préparation et diffusion d'informations sur les critères des donateurs.
Domaine stratégique 4.4: Élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires qui porte sur l'application, le financement et les liens avec les ressources de la FAO.	
i) Élaborer et faciliter l'application de la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires	
	**Le Secrétariat de la CIPV sera formé à l'utilisation d'un outil de suivi et d'évaluation pour l'application du cadre de renforcement des capacités phytosanitaires nationales.

	Engager du personnel pour assurer la maintenance du programme de renforcement des capacités.	
** Activité financée par d'autres organisations ou par des financements 2009 provenant de lettres constituant un accord.		
Objectif 5: Mise en œuvre durable de la CIPV		
Cadre: La Commission, en tant qu'organe directeur de la CIPV, est le premier vecteur par lequel le programme convenu internationalement de mise au point des normes, d'échanges d'informations et de renforcement des capacités peut être appliqué avec efficacité et succès		
Domaine stratégique 5.1: La CIPV est soutenue par une infrastructure efficace et durable		
Réunion de la CMP		
	Une réunion de la CMP sera organisée (en Mars).	
	Les frais de voyage et de subsistance de 65 participants venant de pays en développement seront entièrement ou partiellement couverts pour leur permettre d'assister à la CMP -5 (Fonds fiduciaire UE).	
	Traduction et impression des documents et du procès-verbal de la CMP-5	
	Douze sessions de la CMP-5 seront interprétées en langue étrangère (anglais, arabe, chinois, espagnol et français).	
	Les frais généraux de fonctionnement et une aide temporaire feront l'objet d'un contrat pour l'organisation de la CMP-5 (assistance temporaire et courriers).	
	Voyages pour que les représentants des bureaux régionaux de la FAO puissent assister à la CMP	
Objectif 5-divers		
Dépenses récupérables sur les frais de fonctionnement de la FAO (comme les services publics, le téléphone, le fax etc.)		
Systèmes d'information		
	Le système soutenant l'outil d'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) sera révisé et mis à jour (programmeur pendant trois mois, traduction en quatre langues: arabe, espagnol, français et russe).	
	Un nouveau système de commentaires en ligne sera élaboré et mis en œuvre pour compiler les commentaires formulés en 2010 par les membres sur les projets de NIMP (élaboration et programmation du système).	
	***Traduction des documents qui ne concernent pas la CMP (tels que les projets de NIMP, la correspondance, le site Internet (PPI)) et l'impression.	
	Gestion du Fonds fiduciaire de la CIPV	
i) Organismes de gestion et organismes opérationnels nécessaires identifiés et formalisés au sein de la CMP (ou de ses organes subsidiaires)		
	Une réunion sur la planification stratégique et l'assistance technique sera organisée.	
	Trois réunions du Bureau de la CMP seront organisées.	
ii) La transparence et la notification se traduisent par un usage plus efficace des ressources rares		
	L'activité relative à ce point est abordée en 5.2.	
iii) Établissement par le Secrétariat d'un rapport annuel à l'intention de la CMP sur le programme opérationnel		
	Préparer et présenter le budget, les rapports financiers et les programmes de travail pour chaque objectif, y compris l'identification de toutes les activités qui n'ont pas été menées à bien et des raisons de cet état de fait, et activités additionnelles.	
	Le manuel de procédure de la CIPV devra être transparent sur les processus suivis dans les activités de la Convention et réunir les procédures d'établissement des normes (comme l'a décidé la CPM-3) ; il devra être mis à jour chaque année.	

iv) Le Secrétariat négocie l'aide des ORPV pour l'application du programme annuel de la CMP		
	Un programme de travail sur la collaboration pour la réalisation des activités de la CIPV sera établi par la CIPV et les ORPV à la réunion annuelle de consultation technique entre les ORPV et présenté à la CMP-6.	
v) Personnel suffisant pour le Secrétariat		
	Le Secrétaire remplira tous les postes actuellement vacants au sein du Secrétariat.	
	Des consultants seront engagés pour aider à la mise en œuvre durable de la CIPV.	
	Le Secrétariat établira un programme de recrutement pour identifier des ressources en personnel suffisantes pour couvrir les besoins du programme d'activités de la CMP et doter le Secrétariat d'une équipe forte.	
	Formation et développement du personnel	
	Le Secrétaire rendra visite aux donateurs pour solliciter des contributions aux fonds fiduciaires afin de couvrir les frais de personnel à long terme (sur plus de trois ans) identifiés dans le programme de recrutement	
Domaine stratégique 5.2: Établir une base financière durable pour la CIPV		
i) Des budgets transparents qui indiquent le coût réel de la mise en œuvre du programme de la CMP		
	Un programme portant sur le budget consolidé et les activités pour 2010 sera préparé pour la CMP-5. Ce document combinera les recettes de toutes les sources et présentera les activités pour 2010 qui peuvent être utilisées par la CMP -6 pour mesurer les résultats à atteindre. Les variations par rapport aux activités prévues seront expliquées et les sources de financement pour les activités nouvelles présentées.	
	Le Secrétariat établira un budget détaillé (2011), qu'il présentera au Bureau et à l'équipe de Planification stratégique et d'assistance technique, pour soutenir les activités à réaliser dans le cadre du programme annuel opérationnel pour 2011. Le budget inclura le programme ordinaire et les fonds fiduciaires.	
ii) Mettre au point des moyens pour couvrir le déficit biennal (en cours) de la FAO		
	Le Secrétariat établira un projet de stratégie de mobilisation des ressources qui inclura les moyens de couvrir le déficit de la FAO.	
	Sensibiliser les donateurs en aidant à formuler les projets, en présentant les projets aux donateurs pour qu'ils les examinent et coordonnant les réunions de sensibilisation des donateurs	
iii) Encourager les contributions en nature		
	Le Secrétariat coopérera avec les parties contractantes pour obtenir des contributions en nature pour la réalisation du programme de travail (frais pour couvrir les réunions, déplacements, logistique, traduction, rédaction, personnel d'accueil, compilation des commentaires des membres et heures de personnel).	
iv) Établir, appliquer et promouvoir une stratégie pluriannuelle		
	Les activités concernant cette rubrique sont présentées au point 5.2 (ii) ci-dessus.	
Domaine stratégique 5.3: Les programmes de la CIPV reposent sur une base scientifique solide		
i) Nouer des liens solides avec les établissements de recherche et d'enseignement adéquats		
	Le Secrétariat fournira une assistance pour la poursuite du développement d'un Centre d'excellence phytosanitaire pour l'Afrique de l'est	
	Mettre au point et remplir une base de données sur le PPI pour établir des contacts et engager des consultants provenant des établissements de recherche et d'enseignement (programmeur PPI).	

Domaine stratégique 5.4: Les parties contractantes venant des pays en développement doivent participer pleinement à toutes les activités de la CIPV qui les concernent	
i) Obtenir des financements pour la participation des pays en développement aux activités de la CIPV	
	Le Secrétariat, en collaboration avec le Bureau, entrera en contact avec les donateurs traditionnels et potentiels pour obtenir des financements qui aideront les pays en développement à assister aux réunions de la CMP et aux autres réunions de la CIPV.
*** en partie financée par d'autres organisations ou par des financements 2009	
Objectif 6: Promotion internationale de la CIPV et coopération avec les organisations régionales et internationales	
Cadre: La CIPV est un traité international qui s'applique (directement ou indirectement) à toutes les nations impliquées dans le commerce international de toute marchandise pouvant favoriser l'introduction d'un nouvel organisme nuisible des plantes dans une zone menacée.	
Domaine stratégique 6.1: La CIPV est reconnue sur le plan international comme l'organisme faisant mondialement autorité dans le domaine de la santé végétale	
i) Établir une stratégie de communication incluant un programme de relations publiques pour obtenir la reconnaissance mondiale, construire et gérer l'image positive de la CMP et promouvoir la CIPV.	
	Le Secrétariat mettra à jour le Guide de la CIPV, le traduira dans les langues de la FAO et le publiera.
	Le Secrétariat et le Bureau mettront au point une stratégie de communication à l'appui de la stratégie de mobilisation des ressources qui sera présentée à l'équipe de planification stratégique et d'assistance technique.
	Un consultant en relations publiques sera engagé pour mettre en œuvre la stratégie de communication, un plan promotionnel et les supports associés, y compris l'étude d'un nouveau logo.
Domaine stratégique 6.2: La CIPV est un partenaire actif dans des programmes spécifiques d'intérêt commun	
i) Contacts continus avec des organisations internationales et régionales spécifiques pour identifier et mettre en place des activités d'intérêt commun (avantages mutuels)	
	Le Secrétariat ou le Bureau de la CIPV assistera à dix réunions appropriées pour préserver des liens étroits avec des organisations internationales avec lesquelles la CIPV partage des intérêts communs. Le financement des frais de voyage pour que le personnel du Secrétariat ou les membres du Bureau participent aux réunions adéquates est requis, pour les organisations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Convention sur les armes biologiques ou à toxines - Convention sur la diversité biologique - Programme mondial sur les espèces envahissantes - Agence internationale de l'énergie atomique - Organisation de l'aviation civile internationale - Organisation maritime internationale - Fédération internationale des semences - Association internationale d'essais de semences - Secrétariat de l'ozone/ Protocole de Montréal - Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers - Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce - Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (OMC-SPS) - Codex alimentarius - Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
	Le Secrétariat de la CIPV fournira une assistance à trois ateliers régionaux traitant de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

	Le Secrétariat ou le Bureau de la CIPV assistera à deux réunions appropriées pour préserver des liens étroits avec des organisations régionales (autres que les ORPV) avec lesquelles la CIPV partage des intérêts communs (tels que le Programme pour l'Afrique des organisations de normalisation dans les domaines sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO)).	
Domaine stratégique 6.3: Communication efficiente et efficace entre les ORPV et le Secrétariat de la CIPV		
i) Liens et collaboration entre le Secrétariat et le personnel d'encadrement des ORPV		
	Le Secrétariat coordonnera et financera la première réunion de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient	
	La réunion de consultation technique des ORPV sera organisée par le personnel du Secrétariat, qui y participera	
	Le personnel du Secrétariat participera à deux réunions des ORPV	
Objectif 7: Situation de la protection des végétaux dans le monde		
Cadre: Une des exigences de la CMP est de garantir une présentation générale de la situation de la protection des végétaux dans le monde. Il est important à cet égard d'être au courant de tous les problèmes nouveaux ou émergents et d'être prêt à réagir et/ou d'incorporer les technologies nouvelles.		
Domaine stratégique 7.1: Examen régulier des orientations et des objectifs stratégiques généraux de la CMP et adaptation des programmes pour traiter/refléter les problèmes nouveaux et émergents		
i) Ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion de la CMP pour identifier les problèmes nouveaux et émergents pouvant nécessiter une intervention de la CIPV		
	Une séance scientifique sera organisée pour la CMP-5 sur les « menaces pour la sécurité biologique et la biodiversité découlant du commerce international », y compris si nécessaire les frais de voyage pour les intervenants	
	Le Bureau et l'équipe de planification stratégique et d'assistance technique examineront les thèmes et les intervenants à retenir pour la CMP-6	
ii) Les ORPV établiront des documents de travail sur les problèmes nouveaux et émergents pour aider la CMP à déterminer ses actions futures		
	Le Secrétariat fait en sorte qu'un document de travail soit établi sur les questions nouvelles et émergentes dans le domaine de la protection des végétaux pour qu'il soit examiné à la réunion de Consultation technique des ORPV.	
iii) Les parties contractantes qui mettent en œuvre la certification en ligne aident, par l'intermédiaire du Secrétariat, les autres parties à faire de même		
	Une stratégie de la CIPV pour la certification électronique sera mise au point et présentée pour adoption à la CMP-5.	
	Le Secrétariat participera aux réunions et aux activités de e-certification identifiées dans le programme de travail (CMP-5).	
iv) Utilisation du projet phytosanitaire de normalisation du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques		
	Le Secrétariat s'assurera que les programmes de certification électronique phytosanitaire de la CIPV sont conformes aux exigences du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	
v) Adoption de normes existantes pertinentes en matière de communication sécurisée et de validation de l'origine		
	Le Secrétariat contribuera à l'examen des normes existantes en matière de communication sécurisée pour la certification électronique et de validation de l'origine	

vi) Les NIMP doivent être développées/modifiées pour prendre en compte les espèces végétales exotiques envahissantes (comme les plantes aquatiques envahissantes)		
	Un document sur les espèces exotiques envahissantes sera établi par le Secrétariat en collaboration avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes et la CDB. Ce document sera soumis pour discussion au Bureau et à l'équipe de planification stratégique et d'assistance technique	
Domaine stratégique 7.2: La CIPV est soutenue par un programme d'application		
i) Établir des recommandations pour un programme d'application		
	Le Secrétariat établira une approche pour la mise au point d'indicateurs appropriés aux fins de l'application nationale des NIMP et la soumettra pour discussion à l'équipe de planification stratégique et d'assistance technique	
ii) Mettre en place un système d'examen et de soutien de l'application de la Convention		
	Réaliser la première année du programme de travail triennal (CMP-3)	
	Le centre d'assistance de la CIPV sera créé et deviendra opérationnel	
	Mettre au point des outils pour rassembler des informations sur l'application de la CIPV et des NIMP.	

Annexe 5

Calendrier provisoire des réunions de la CIPV pour 2010

Le calendrier provisoire des réunions de la CIPV pour 2010 est présenté ci-après, ainsi qu'une liste des réunions organisées par la CIPV ou avec sa participation, qui devraient se dérouler selon le plan opérationnel figurant à l'Annexe 4 mais dont la date n'a pas encore été fixée. Le calendrier et la liste des réunions sont sujets à modifications en fonction des décisions de la CMP et des crédits budgétaires.

Le Secrétariat de la CIPV tient le calendrier des réunions de la CIPV sur le Portail phytosanitaire international (IPP - <https://www.ippc.int/IPP/Fr/calendar.jsp>) et les parties contractantes sont encouragées à consulter souvent le site pour vérifier les mises à jour des dates des réunions.

Quelques réunions d'autres organisations sont également indiquées lorsque la date est connue.

1- Réunions de la CIPV prévues pour 2010

Du:	Au:	Activité	Type	Lieu
1er févr.	5 févr.	Importation de matériel de sélection végétale	Groupe de travail d'experts	Amsterdam (Pays-Bas)
18 mars	19 mars	SUPPRIMÉE: Huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (SBDS) 2010		Rome (Italie)
18 mars	19 mars	Réunion du Bureau de la CMP	CMP	Rome (Italie)
22 mars	26 mars	Cinquième session de la Commission des mesures phytosanitaires	CMP	Rome (Italie)
19 avril	23 avril	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV	Atelier	Bogota (Colombie)
19 avril	24 avril	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV	Atelier	New Delhi (Inde)
26 avril	29 avril	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV	Atelier	Caracas (Venezuela)
26 avril	30 avril	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV	Atelier	Beijing (Chine)
26 avril	30 avril	Comité des normes	Comité des normes	Rome (Italie)
3 mai	7 mai	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV	Atelier	Djakarta (Indonésie)
3 mai	7 mai	Groupe de travail du Comité des normes (CN-7)	Comité des normes	Rome (Italie)
4 mai	7 mai	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV pour l'Afrique australe	Atelier	Afrique du Sud
8 juin	11 juin	Réunion du Bureau de la CMP	CMP	Rome (Italie)
14 juin	18 juin	Déplacement de terre et milieux de culture en association avec des végétaux faisant l'objet d'un commerce international	Groupe de travail d'experts	Ottawa (Canada)

Du:	Au:	Activité	Type	Lieu
5 juill.	9 juill.	Groupe technique sur la quarantaine forestière	Groupe technique	Izmit (Turquie)
5 juill.	8 juill.	Proche-Orient – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur les projets de NIMP	Le Caire (Égypte)
19 juill.	23 juill.	Amérique latine – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur les projets de NIMP	Mexico (Mexique)
19 juill.	23 juill.	Caraïbes – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur les projets de NIMP	Sainte-Lucie (Indes occidentales)
26 juill.	30 juill.	Groupe technique sur les traitements phytosanitaires	Groupe technique	Japon
26 juill.	30 juill.	Pays russophones – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur les projets de NIMP	Bykovo, Région de Moscou (Fédération de Russie)
26 juill.	30 juill.	Groupe technique sur les protocoles de diagnostic	Groupe technique	États-Unis d'Amérique
2 août	6 août	Afrique – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur les projets de NIMP	Kenya
23 août	26 août	Vingt-deuxième Consultation technique des Organisations régionales de la protection des végétaux	Consultation technique des ORPV	Portugal
6 sept.	10 sept.	Asie – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur des projets de NIMP	Corée du Sud
6 sept.	10 sept.	Pacifique Sud-Ouest – Atelier régional pour l'examen des projets de NIMP - 2010	Ateliers régionaux sur des projets de NIMP	Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
27 sept.	1er oct.	Atelier de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV pour l'Asie du Sud-Est	Atelier	Thaïlande
3 oct.	7 oct.	Groupe technique sur les mouches des fruits	Groupe technique	Valence (Espagne)
4 oct.	4 oct.	Réunion du Bureau de la CMP	CMP	Rome (Italie)
5 oct.	8 oct.	Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT)		Rome (Italie)
11 oct.	15 oct.	Groupe technique pour le glossaire	Groupe technique	Rome (Italie)
Nov.	Nov.	Atelier sur l'application des NIMP à l'intention des pays russophones	Assistance technique	Géorgie
1er nov.	5 nov.	Comité des normes	Comité des normes	Rome (Italie)

2- Autres réunions organisées par la CIPV ou avec sa participation, qui devraient se dérouler en 2010 mais dont la date n'a pas encore été fixée

Au titre de l'objectif 2

- 3 ateliers supplémentaires de renforcement des capacités sur l'échange d'informations et le site web de la CIPV

Au titre de l'objectif 4

- 1 atelier de formation des formateurs relatif aux révisions de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)
- 5 missions de formulation de projets pour aider les pays en développement à élaborer des projets phytosanitaires
- 3 initiatives nationales pour vérifier sur le terrain l'outil ECP révisé
- 4 visites nationales à l'appui du Comité Est africain d'information phytosanitaire

Au titre de l'objectif 5

- 3 réunions du Comité directeur du Centre d'excellence phytosanitaire (Nairobi, Kenya)

Au titre de l'objectif 6

- Première réunion de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO)
- 10 réunions pour la liaison avec des organisations internationales compétentes, par exemple, la Commission du Codex Alimentarius Commission, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, la Convention sur la diversité biologique, le Programme mondial sur les espèces envahissantes, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, le Secrétariat de l'ozone, la Fédération internationale des semences, l'Association internationale d'essais de semences
- 2 réunions des ORPV
- 2 réunions d'organisations compétentes (mais qui ne sont pas des ORPV) comme le Comité directeur pour la participation des États africains aux organisations d'établissement de normes sanitaires et phytosanitaires

Au titre de l'objectif 7

- 1 réunion du Comité directeur pour la certification électronique

3- Réunions mises en place par des organisations régionales et internationales avec la participation active du Secrétariat de la CIPV et/ou du Bureau de la CMP

Du:	Au:	Activité	Type	Lieu
17 mars	18 mars	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
19 mars	19 mars	Groupe de travail sur le mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
29 juin	30 juin	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
29 juin	30 juin	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
18 oct.	18 oct.	Atelier – Mesures sanitaires et phytosanitaires - Transparence	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
20 oct.	21 oct.	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
22 oct.	22 oct.	Groupe de travail sur le mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce	Réunions de l'OMC	Genève (Suisse)
Nov.	Nov.	3 ateliers régionaux OMC-SPS	Réunions de l'OMC	À annoncer
27 sept.	1er oct.	Groupe de recherche international sur la quarantaine forestière	Autre groupe de travail	Beyrouth (Liban)

